



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 28.06.2017 à 18 heures 30
Sous la Présidence de M. René DROUIN, Maire

Etaient présents à l'ouverture de la séance : Mmes-MM. René DROUIN, Emilie THIBO, Catherine WIRTH, Fabienne ALBIOL, Gérard BARNABA, Pierre PANAROTTO, Roger TIRLICIEN, Franck ROVIERO, Denis FOERTSCH, Virginie CISAMOLO, Michel SUMERA, Laurence VALLORTIGARA, Marianne CONTESE, Florence FALETIC, Doris BARTOLETTI, Jacqueline COR, Fatima KHACHEI, Jean-Pierre BARTHELME

M. René MOLINARI donne procuration à M. Roger TIRLICIEN
Mme Florence PANAROTTO donne procuration à Mme Laurence VALLORTIGARA
M. Salvatore LACAVA donne procuration à M. Franck ROVIERO
Mme Danièle GRABHER donne procuration à Mme Marianne CONTESE
M. Rabah ZEBBAR donne procuration à M. René DROUIN
M. Lokmane BENABID donne procuration à Mme Jacqueline COR
M. David FANTONI donne procuration à Mme Emilie THIBO
Mme Laura CHRISTMANN Donne procuration à Mme Fabienne ALBIOL

Absents : Mme Virginie DI GIANDOMENICO

Mmes Florence PANAROTTO (procuration donnée à Laurence VALLORTIGARA), Florence FALETIC et M. Gérard BARNABA ne prennent pas part au vote de la délibération 7-5-70 – Subventions exceptionnelles.

Affichée en mairie le 29.06.2017
Transmis en Sous-Préfecture le 29.06.2017

**ORDRE DU JOUR
CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2017**

- Ordre du jour de la séance du Conseil Municipal du 28 juin 2017
- Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 09 mai 2017
- Communication des décisions du Maire.

POINT N° 1-2-59

Objet : Rapport du délégataire sur la gestion du service public de l'eau
Rapporteur : VEOLIA

Point n° 8-9-60

Objet : Demande d'agrément CAF « Centre Social et Culturel » l'ESCALE
Rapporteur : Franck ROVIERO

Point n°1-4-61

Objet : Renouvellement du Contrat Enfance et Jeunesse

Rapporteur : Franck ROVIERO

Point n° 1-4-62

Objet : Signature avec le Conseil Départemental de la Charte Départementale Moselle Jeunesse 2016-2018

Rapporteur : Lokmane BENABID

Point n° 7-1-63

Objet : Décision modificative 2017 – Budget annexe : Lotissement de l'Orée du bois

Rapporteur : Roger TIRLICIEN

Point n° 7-1-64

Objet : Décision modificative 2017 – Budget annexe : Lotissement de l'Orée du bois II

Rapporteur : Roger TIRLICIEN

Point n° 7-1-65

Objet : Décision modificative 2017 – Budget annexe : Pôle de services

Rapporteur : Franck ROVIERO

Point n° 7-1-66

Objet : Décision modificative 2017 – Budget Principal Ville de Moyeuvre-Grande

Rapporteur : Pierre PANAROTTO

Point n° 7-1-67

Objet: Décision modificative 2017 – Budget annexe : EAU

Rapporteur : Pierre PANAROTTO

Point n° 7-5-68

Objet : Subvention exceptionnelle

Rapporteur : Pierre PANAROTTO

Point n° 7-5-69

Objet : Subvention exceptionnelle, Ateliers Jeunes CMSEA

Rapporteur : Virginie CISAMOLO

Point n° 7-5-70

Objet : Subventions exceptionnelles

Rapporteur : Fatima KHACHEI

Point n° 7-10-71

Objet : Cession d'une parcelle de terrain à la SARL Stars Développement Immobilier M. MILLER

Rapporteur : Roger TIRLICIEN

Point n° 1-4-72

Rapporteur : convention portant sur la réalisation d'études environnementales site LEMOINE

Objet : Roger TIRLICIEN

Point n° 1-4-73

Rapporteur : avenant n° 1 à la convention foncière entre la ville de Moyeuvre-Grande et EPFL

Objet : Roger TIRLICIEN

Point n° 4-1-74

Objet : Modification du tableau des emplois

Rapporteur : Monsieur le Maire

Point n° 4-2-75

Objet: création de postes d'adjoints techniques – job d'été

Rapporteur : Virginie CISAMOLO

Point n° 4-2-76

Objet: création de postes d'adjoints d'animation non titulaires pour les A.L.S.H

Rapporteur : Monsieur le Maire

POINT N° 1-2-59

Objet : Rapport du délégataire sur la gestion du service public de l'eau

Rapporteur : VEOLIA

La loi n°95-101 du 2 février 1995 et le décret n°95-635 du 6 mai 1995, font obligation aux collectivités d'établir un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable.

Ce rapport rédigé dans ce cadre porte sur l'année 2016 et répond aux obligations introduites par le décret n°2007-675. Il reprend l'ensemble des indicateurs techniques et financiers prévus en annexe du décret.

Le Conseil Municipal

A l'unanimité

Décide

- De prendre acte du rapport sur la gestion du service public de l'eau

Pour extrait certifié conforme

Fait à Moyeuvre-Grande, le 29.06.2017

Le Maire

René DROUIN

Point n° 8-9-60

Objet : Demande d'agrément CAF « Centre Social et Culturel » l'ESCALE

Rapporteur : Franck ROVIERO

Dans le cadre du renouvellement de l'agrément Centre Social et Culturel, il est demandé par la CAF de la Moselle de déposer un projet qui définit et encadre la démarche des quatre prochaines années (2017-2021). Un précédent agrément avait été accordé pour la période 2015-2017

Dans le cadre de ses missions, la CAF soutient les structures d'animation locale et se doit de veiller à la qualité, l'utilité et la pertinence du nouveau projet social. Il appartient à la CAF de valider le projet social au regard de la réalisation d'un diagnostic social et de l'évaluation du dernier projet social.

Ce nouveau projet, courant sur la période 2017-2021, est déposé dans le cadre de l'agrément « centre social » au titre de l' « Animation Globale et Coordination » (AGC)

Le Conseil Municipal
A l'unanimité
Décide

- D'autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande d'agrément « centre social et culturel » au titre de l'animation globale et Coordination (AGC) auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Moyeuvre-Grande, le 29.06..2017
Le Maire
René DROUIN

Point n°1-4-61

Objet : Renouvellement du Contrat Enfance et Jeunesse

Rapporteur : Franck ROVIERO

La Commune de Moyeuvre-Grande est lié au travers d'un Contrat Enfance Jeunesse (territoire de la CCPOM) signé avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle.

Le CEJ vise à aider les communes à développer ou mettre en œuvre une politique locale globale et concertée en faveur de l'accueil des enfants et des jeunes âgés de 0 à 17 ans révolus. Ce partenariat a permis de mettre en place différentes actions nécessaires à une offre d'accueil de qualité dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse, par un apport financier important. Ce contrat permet aux communes de bénéficier d'aides financières contribuant à atténuer les charges de fonctionnement des structures destinées à l'enfance et la jeunesse, soit pour la Ville de Moyeuvre-Grande des aides pour l'accueil périscolaire, les ACM petites et grandes vacances, les mercredis éducatifs et le poste de coordination.

Ce dispositif a été signé en juin 2008 pour la période 2008-2012. Un renouvellement a été acté pour la période 2013/2016. Ce dernier contrat est arrivé à échéance au 31 décembre 2016. Il a fait l'objet d'une évaluation. Un renouvellement pour la période 2017/2020 sera présenté à la CAF de la Moselle.

Le Conseil Municipal doit donc se prononcer sur le principe du renouvellement du CEJ pour la période 2017-2020.

Pour la commune de Moyeuvre-Grande, le CEJ pour la période 2017/2020 reprendra les actions précédemment financées, à savoir l'accueil périscolaire, les ACM petites et grandes vacances, les mercredis éducatifs et le poste de coordination. Ces actions seront donc maintenues et reconduites.

Le Conseil Municipal
A l'unanimité
Décide

- D'approuver le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse pour la période 2017-2020.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le Contrat Enfance avec la CAF de la Moselle et toutes les pièces s'y rapportant, afin d'assurer la pérennité des actions menées et de garantir la qualité de la démarche engagée par la ville dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse.
- D'inscrire les dépenses nécessaires au fonctionnement de ces actions au budget des exercices 2017, 2018, 2019 et 2020 de la Ville et au budget annexe du Pôle de Services.

La présente délibération sera adressée à la CAF de la Moselle et annexée au nouveau Contrat Enfance Jeunesse.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Moyeuvre-Grande, le 29.06.2017
Le Maire
René DROUIN

Point n° 1-4-62

Objet : Signature avec le Conseil Départemental de la Charte Départementale Moselle Jeunesse 2016-2018

Rapporteur : Lokmane BENABID

Depuis 2002, la ville de Moyeuvre-Grande s'est engagée auprès du Conseil Départemental afin de développer la politique d'animation urbaine en direction des jeunes âgés de 11 à 17 ans.

Ce partenariat a permis de faire émerger des actions adaptées aux besoins des adolescents en renforçant le travail avec le secteur associatif.

Afin de poursuivre et développer les actions en faveur de ce public, le Conseil Départemental a défini un cadre d'ingénierie départementale pour une politique jeunesse des territoires. Cette dernière est formalisée dans une Charte départementale pour 2016-2018.

Le Conseil Municipal
A l'unanimité
Décide

- D'autoriser M. le Maire à signer la Charte départementale Moselle Jeunesse 2016-2018.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Moyeuvre-Grande, le 29.06.2017
Le Maire
René DROUIN

Point n° 7-1-63

Objet : Décision modificative 2017 – Budget annexe : Lotissement de l'Orée du bois

Rapporteur : Roger TIRLICIEN

Vu la nécessité de réaliser une étude hors typologie d'une parcelle et d'effectuer des travaux de comblement des noues au lotissement L'Orée du bois,

Vu les crédits disponibles au chapitre 011 article 6045 – Achat d'études, prestations de services et au chapitre 011 article 605 – Achat de matériel, équipements et travaux

**Le Conseil Municipal
A l'unanimité
Décide**

- D'approuver les écritures comptables suivantes :

Section de FONCTIONNEMENT

011 - 6045 Achat d'études, prestations de services	+2 200,00 €
011 - 605 Achat de matériel, équipements et travaux	+4 500,00 €
023 - 023 : Virement à section d'investissement	- 6.700,00 €

Section d'INVESTISSEMENT

021 - 021 : Virement de la section de fonctionnement	- 6.700,00 €
16 - 1641 : Emprunt	+ 6.700,00 €

**Pour extrait certifié conforme
Fait à Moyeuivre-Grande, le 29.06.2017
Le Maire
René DROUIN**

Point n° 7-1-64

Objet : Décision modificative 2017 – Budget annexe : Lotissement de l'Orée du bois II

Rapporteur : Roger TIRLICIEN

Vu la nécessité de réaliser une étude pour le permis d'aménager au lotissement L'Orée du bois II,

Vu les crédits disponibles au chapitre 011 article 6045 – Achat d'études, prestations de services et au chapitre 011 article 605 – Achat de matériel, équipements et travaux

**Le Conseil Municipal
A l'unanimité
Décide**

- d'approuver les écritures comptables suivantes :

Section de FONCTIONNEMENT

011 - 6045 Achat d'études, prestations de services	+ 40 000,00 €
011 - 605 Achat de matériel, équipements et travaux	- 40 000,00 €

Pour extrait certifié conforme
Fait à Moyeuve-Grande, le 29.06.2017
Le Maire
René DROUIN

Point n° 7-1-65

Objet : Décision modificative 2017 – Budget annexe : Pôle de services

Rapporteur : Franck ROVIERO

Suite à une erreur technique et afin de prendre en charge les amortissements 2017 du Pôle de services,

Le Conseil Municipal
A l'unanimité
Décide

- D'approuver les écritures comptables suivantes :

Section de FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
042-6811-01	+1 468,36 €	70-70632-421	+ 1 468,36 €

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à : 678 680,73 €

Section d'INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
001-421	+ 32 942,54 €	001-421	- 13 424,82 €
20-2051	- 1 500,00 €	040-28183	+ 2 238,11 €
21-2183	- 4 000,00 €	040-28184	- 1 883,35 €
21-2184	- 5 000,00 €	040-28188	+ 1 113,60 €
		1641	+ 34 399,00 €
Total	22 442,54 €	Total	22 442,54 €

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à : 64.507,02 €

Pour extrait certifié conforme
Fait à Moyeuivre-Grande, le 29.06.2017
Le Maire
René DROUIN

Point n° 7-1-66

Objet : Décision modificative 2017 – Budget Principal Ville de Moyeuivre-Grande

Rapporteur : Pierre PANAROTTO

Vu la nécessité d'effectuer des travaux supplémentaires rue de Franchepré,

Vu les crédits disponibles au chapitre 45- Opération sous mandat, vu les crédits disponibles au chapitre 21 article 2158 - Autres installations, matériel et outillage technique, au chapitre 21 article 2135 - Installations générales, agencements, aménagements des constructions, au chapitre 21 article 21532 - Réseaux d'assainissement et au chapitre 21 article 21312- constructions, bâtiments publics

Le Conseil Municipal
A l'unanimité
Décide

- D'approuver les écritures comptables suivantes :

Section d'INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
45-458105 Opération sous mandat		45-458205 Opération sous mandat	
	+ 412 000,00 €		+ 412 000,00 €
21-2158 HCO	+ 15 500,00 €		
21-2135 Op.1014	+ 10 000,00 €		
21-21532 HCO	+ 20 000,00 €		
21-21312 Op.1026	+ 1 500,00 €		
21-2135 Op.1026	- 47 000,00 €		
Total	412 000,00 €	Total	412 000,00 €

Pour extrait certifié conforme
Fait à Moyeuivre-Grande, le 29.06.2017
Le Maire
René DROUIN

Point n° 7-1-67

Rapporteur : Décision modificative 2017 – Budget annexe : EAU

Objet : Pierre PANAROTTO

Vu le budget primitif annexe de l'eau 2017 adopté le 11 avril 2017,

Vu la nécessité d'effectuer des études de mise en conformité de la source Berg et une enquête parcellaire des périmètres,

**Le Conseil Municipal
A l'unanimité
Décide**

- D'approuver les écritures comptables suivantes :

Dépenses d'investissement :

20-2031- Frais d'étude	+ 8000,00 €
21-2135 - Installations, matériel et outillage techniques	- 8000,00 €

**Pour extrait certifié conforme
Fait à Moyeuivre-Grande, le 29.06.2017
Le Maire
René DROUIN**

Point n° 7-5-68

**Objet : Subvention exceptionnelle
Rapporteur : Pierre PANAROTTO**

L'association Union Nationale des Combattants (Section de Rosselange-Moyeuivre et environs) sollicite une subvention pour financer leurs manifestations patriotiques (achat de gerbes, achat de drapeaux pour les écoles, diverses actions sociales...)

**Le Conseil Municipal
A l'unanimité
Décide**

- De verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 400 €.

Les crédits figurent au budget primitif.

**Pour extrait certifié conforme
Fait à Moyeuivre-Grande, le 29.06.2017
Le Maire
René DROUIN**

Point n° 7-5-69

**Objet : Subvention exceptionnelle, Ateliers Jeunes CMSEA
Rapporteur : Virginie CISAMOLO**

Dans le cadre des Ateliers Jeunes, le CMSEA nous a présenté 3 fiches projets :

- « nettoyage d'un chenot en forêt » du 10/04/2017 au 14/04/2017
- « nettoyage du Fil Bleu » du 17/07/2017 au 21/07/2017
- « nettoyage du parcours de santé » du 24/07/2017 au 28/07/2017

Afin de mener à bien ces actions, le CMSEA a établi un plan de financement et sollicite la commune pour l'attribution d'une subvention de 735 €,

Le Conseil Municipal
A l'unanimité
Décide

- De verser une participation financière de 735 Euros au CMSEA sous forme de subvention pour la mise en place de ces trois Ateliers Jeunes.

Les crédits figurent au budget de l'exercice 2017.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Moyeuivre-Grande, le 29.06.2017
Le Maire
René DROUIN

Point n° 7-5-70

Objet : Subventions exceptionnelles

Rapporteur : Fatima KHACHEI

Dans le cadre du carnaval qui s'est déroulé à Moyeuivre-Grande, le dimanche 2 avril 2017, une subvention exceptionnelle est allouée aux associations participantes pour couvrir les frais de décoration des chars et la réalisation des costumes.

Le Conseil Municipal
A l'unanimité
Décide

- D'accorder une subvention exceptionnelle aux associations suivantes :

AFI	56,00 €
AGSM	556,79 €
ART	178,33 €
COMITE DE JUMELAGE	205,69 €
ECHECS.....	165,61 €
EFIE	156,44 €
FEMMES SOLIDAIRES	192,62 €
JUDO CLUB	324,85 €
KARATE CLUB	262,27 €
LOISIRS ET DETENTE	294,20 €
TENNIS CLUB	132,44 €
USF	210,16 €
Total	2 735, 40 €

Les crédits figurent au budget de l'exercice 2017.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Moyeuivre-Grande, le 29.06.2017
Le Maire
René DROUIN

Point n° 7-10-71

**Objet : Cession d'une parcelle de terrain à la SARL Stars Développement Immobilier
M. MILLER**

Rapporteur : Roger TIRLICIEN

Vu la demande de la SARL Stars Développement Immobilier, représenté par M.MILLER, pour la régularisation d'une terrasse accolée à l'immeuble sis 3, rue de la Libération qu'il vient d'acquérir, située sur une partie de la parcelle communale cadastrée section 11 n° 428.

Vu le PV d'arpentage n° 756 établi le 23 février 2017 par le Cabinet CARTAGE (Christophe MEYER), faisant ressortir une surface de 28m² à prélever sur la parcelle communale,

Considérant que cette partie à soustraire de la parcelle section 11 n° 428 a été utilisée par les précédents propriétaires depuis une trentaine d'années, une régularisation cadastrale est nécessaire.

Vu la demande d'estimation faite aux Services des Domaines en date du 16/2/2017 fixant la valeur vénale de la parcelle à 1 400,00€

Vu la dépense de 2 200€ occasionnée par la SARL Développement Immobilier pour l'arpentage,

**Le Conseil Municipal
A l'unanimité
Décide**

- D'autoriser Monsieur le Maire à vendre à la SARL Développement Immobilier, représenté par Monsieur MILLER Raymond, demeurant 12, rue Château d'Eau – 57340 VILLER le terrain cadastré section 11 n° 714/18 d'une contenance de 28m², à l'Euro symbolique.
- L'acte de vente sera établi en l'étude de Maître LOMBARDI de METZ (souhait de l'acquéreur), aux frais de l'acquéreur.
- La recette sera imputée au budget 2017.

**Pour extrait certifié conforme
Fait à Moyeuvre-Grande, le 29.06.2017
Le Maire
René DROUIN**

Point n° 1-4-72

**Rapporteur : convention portant sur la réalisation d'études environnementales site
LEMOINE**

Objet : Roger TIRLICIEN

Dans le cadre de la construction prochaine de 54 logements seniors sur le site du terrain LEMOINE, l'opération de déconstruction des bâtiments existants a mis en évidence la présence de pollution des sols.

Dans ce cadre, la commune a sollicité l'EPFL, au titre de la politique de traitement des friches et des sites et sols pollués, pour établir un état des lieux de la pollution afin de

permettre son traitement en vue de garantir la compatibilité du site avec le projet d'habitat envisagé.

Le Conseil Municipal
A l'unanimité
Décide

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer avec EPFL une convention portant sur la réalisation de ces études environnementales qui seront prises en charge à hauteur de 80% de leur montant par EPFL et à hauteur de 20% de leur montant par la commune.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Moyeuvre-Grande, le 29.06.2017
Le Maire
René DROUIN

Point n° 1-4-73

Rapporteur : avenant n° 1 à la convention foncière entre la ville de Moyeuvre-Grande et EPFL

Objet : Roger TIRLICIEN

Dans le cadre du projet de construction de 54 logements seniors, par délibération du 9 avril 2013, la ville a autorisé Monsieur le Maire à signer une convention foncière avec EPFL portant sur l'acquisition, la démolition des bâtiments de l'ancien site industriel LEMOINE et, après traitement du site, l'éventuelle rétrocession des terrains à la commune.

Afin de pouvoir maintenir un cadre conventionnel durant les études complémentaires liées à la dépollution du site, il convient de proroger cette convention jusqu'au 30 juin 2019,

Le Conseil Municipal
A l'unanimité
Décide

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer avec EPFL l'avenant n° 1 à la convention foncière F08FD700096 intervenue entre les deux parties.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Moyeuvre-Grande, le 29.06.2017
Le Maire
René DROUIN

Point n° 4-1-74

Objet : Modification du tableau des emplois

Rapporteur : Monsieur le Maire

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services compte tenu des avancements de grade, des départs en retraite.

Le Maire propose à l'assemblée,

La modification du tableau des emplois

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} juillet 2017

SERVICE					
FILIERE	CADRE D'EMPLOI	GRADE	ANCIEN EFFECTIF (nombre)	NOUVEL EFFECTIF (nombre)	DUREE HEBDO.
ADMINISTRATIVE	REDACTEUR	Rédacteur Principal de 1ere cl	5	6	35
ADMINISTRATIVE	REDACTEUR	Rédacteur	2	1	35
ADMINISTRATIVE	Adjoint Administratif	Adjoint administratif principal de 2ème cl	7	4	35
ANIMATION	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 2ème cl	0	1	35
ANIMATION	Animateur	Animateur Principal de 1ere cl	0	1	35
MEDICO-SOCIALE	Agent Spécialisé des EM	Agent spéc. Des E.M principal de 2ème cl	3	1	Variable en fonction du poste
TECHNIQUE	Adjoint technique	Adjoint technique	23	19	Variable en fonction du poste
TECHNIQUE	Agent de Maîtrise	Agent de Maîtrise principal	5	6	35
TECHNIQUE	Agent de Maîtrise	Agent de Maîtrise	2	1	35

**Le Conseil Municipal
A l'unanimité
Décide**

- D'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée au 1^{er} juillet 2017

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents dans les emplois sont inscrits au budget, chapitre 012

Pour extrait certifié conforme
Fait à Moyeuivre-Grande, le 29.06.2017
Le Maire
René DROUIN

Point n° 4-2-75

Rapporteur : création de postes d'adjoints techniques – job d'été

Objet : Virginie CISAMOLO

Durant les périodes où les agents titulaires permanents sont absents pour raison de congés payés, le service public subit une perte de sa qualité.

L'article 3 alinéa 2 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique territoriales permet aux collectivités de recruter pour un besoin saisonnier ou occasionnel des agents non titulaires en remplacement du personnel titulaire permanent absent.

Le Conseil Municipal
A l'unanimité
Décide

- de créer 10 postes d'adjoints techniques non titulaires saisonniers pour les mois de juillet et août 2017 – 35 h/semaine
- D'autoriser Mr le Maire à engager par contrat de travail à durée déterminée –ces agents non titulaires saisonniers rémunérés sur la base du 1^{er} échelon du grade d'adjoints techniques, IB 347, IM 325 pour la période de juillet – août 2017.

Les crédits figurent au chapitre 012- fonction 422 du BP 2017

Pour extrait certifié conforme
Fait à Moyeuivre-Grande, le 29.06.2017
Le Maire
René DROUIN

Point n° 4-2-76

Rapporteur : création de postes d'adjoints d'animation non titulaires pour les A.L.S.H

Objet : Monsieur le Maire

Durant les vacances scolaires (hiver-printemps-été-automne) le Centre Social Municipal l'Escale organise des Accueils de Loisirs Sans hébergement (A.L.S.H.)

Afin d'encadrer les participants, il convient de recruter du personnel expérimenté durant ces périodes.

Le Conseil Municipal
A l'unanimité
Décide

- De créer 10 postes d'adjoints d'animation non titulaires pour les périodes considérées à raison de 7 h par jour.
- D'autoriser Mr le Maire à engager par contrat de travail à durée déterminée –ces agents rémunérés sur la base du 1^{er} échelon du grade d'adjoints d'animation

Les crédits figurent au chapitre 012- fonction 421 du Budget primitif

Pour extrait certifié conforme
Fait à Moyeuivre-Grande, le 29.06.2017
Le Maire
René DROUIN